

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 13/11/2017

Date de la convocation:

06/11/2017

Date d'affichage:

07/11/2017

L' an 2017 et le 13 Novembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 35

En exercice : 35

Votants : 31

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : JULLY Jean-Marie à Mme WEISS Marie-Line, SIGRIST Benoît à M. FUCHS Alain

Excusé(s) : Mme HASENFRATZ Rachel, MM : KAISER Francis, SCHERTZ Christophe

Secrétaire de séance :

M. BALL Jean-Claude.

Réf : 074.2017

Vote : A la majorité

Pour : 20

Contre : 6

Abstentions : 7

Mention exécutoire : Non

074.2017 : Musée Français du Pétrole : engagement d'une étude de préfiguration d'un nouveau musée du pétrole et des énergies ; acceptation de dons pour le co-financement de cette étude par des entreprises du secteur d'énergie.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2242-1 et suivants, et R.2242-1 à R.2242-6,

Vu le code général des impôts, et notamment ses articles 200 et 238 bis,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral correspondant portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn en date du 29 août 2017,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Considérant la collection du musée du pétrole, propriété intercommunale, et le partenariat avec l'association des amis du musée du pétrole,

Considérant l'intérêt du patrimoine de l'exploitation pétrolière et de l'histoire locale, d'intérêt général, unique à très large échelle (nationale, européenne voire mondiale), comme support pour le développement touristique et économique du territoire,

Considérant l'appui apporté et l'intérêt manifesté par des entreprises privées du secteur de l'énergie, au patrimoine local et à l'histoire de Pechelbronn, à l'occasion de la présentation des idées et du concept pour un « nouveau musée »,

Considérant que cinq entreprises souhaitent contribuer financièrement à la mise en œuvre d'un projet de développement local autour de la thématique du patrimoine pétrolier local, afin de cofinancer une étude de préfiguration d'un nouveau musée du pétrole, comme suit :

–	Electricité de Strasbourg / ES Géothermie	6 000,00 €
–	Oelweg	1 000,00 €
–	Schlumberger SA	6 000,00 €
–	Stapem Offshore SA	5 000,00 €
–	Vermilion	10 000,00 €

Considérant que ce co-financement de type mécénat présente un fort encouragement d'aller plus loin dans notre réflexion pour valoriser le patrimoine pétrolier, et qu'il présage d'un futur partenariat public-privé innovant pour la suite du projet de développement,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Charles SCHLOSSER,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, six voix contre, sept abstentions, décide :

- **D'approuver l'engagement d'une phase opérationnelle suite aux réflexions menées depuis plus de deux ans, avec en particulier le lancement d'une étude de « faisabilité-opportunité incluant l'élaboration d'un projet scientifique et culturel pour un nouveau « Musée Français du Pétrole et des Energies »,**
- **De valider le plan de financement prévisionnel de cette étude, d'un coût d'objectifs de 96 000 €, avec des co-financements de l'Etat (fonds TEPCV) de 40 000 € et incluant une participation financière de cinq entreprises privées à hauteur totale de 28 000 € (à percevoir directement ou via l'association des amis du musée du pétrole), 1 000 € de l'association des amis du musée du pétrole, et un autofinancement de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn à hauteur de 27 000 €,**
- **D'accepter le principe de cofinancements privés des cinq entreprises ci-dessous listées, directs ou reversés au travers de l'association du musée du pétrole, à hauteur de respectivement de :**

o	Electricité de Strasbourg / ES Géothermie	6 000,00 €
o	Oelweg	1 000,00 €
o	Schlumberger SA	6 000,00 €
o	Stapem Offshore SA	5 000,00 €
o	Vermilion	10 000,00 €
- **D'affecter ces dons, répondant à la définition juridique du mécénat, à l'activité d'intérêt général, sans contrepartie économique directe, et exclusivement au co-financement de la présente étude,**

- De demander au président d'engager toutes les démarches découlant de cette décision, de mettre en œuvre les dispositifs légaux s'imposant à l'établissement pour assurer la mise en œuvre de la présente délibération, de conventionner avec l'association des amis du musée du pétrole et de l'accompagner juridiquement si nécessaire, et de mettre en œuvre si nécessaire les procédures fiscales en découlant, en lien avec l'administration fiscale,
- D'autoriser le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération, notamment les conventions de mécénat correspondantes.

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 23/11/2017

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :